

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :

Communication du rapport
annuel d'activités 2023 de
la communauté
d'Agglomération du Pays de
Dreux

Date de la
convocation
du Conseil municipal

19 septembre 2024

SG-2024/09 - 02

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

01/10/2024

Par délégation du Maire,
La DGS,

E. CORDIER

REPUBLICQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20240925-2024-09-02D-DE
Date de l'émission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT-CINQ du mois de SEPTEMBRE à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 19 septembre.
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme EMOND, MM. TRAPATEAU, LOUDIERE, Mmes HENRI, POMMIER, MM. AHSAINÉ, CHBABI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MONTIGNY à Mme MANSON, M. GLIZE à Mme HENRI, Mme MERABTI à Mme BENABI, Mme SENECHAUX à M. STEPHO, M. CAN à M. MALANDAIN, Absent excusé : M. DETAMANTI,

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 25

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h30

Les services de l'Agglomération du Pays de Dreux nous ont fait parvenir en date du 8 juillet 2024, le rapport annuel d'activités 2023 de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux qui a été présenté en Conseil communautaire.

Ce rapport présente, en quelques chiffres, les activités de notre intercommunalité au titre de l'année 2023.

En vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2023 doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique.

Aussi, je vous invite à prendre connaissance du rapport dont le lien figure ci-dessous.

Le document est également consultable et téléchargeable directement sur le site de l'agglomération.

<https://www.dreux-agglomeration.fr/actualite/rapport-activite-2023/>

Considérant l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la communication du rapport d'activités 2023 de l'Agglomération du Pays de Dreux effectuée par Monsieur le Maire,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, des ressources humaines et des affaires générales en date du 10 septembre 2024,

Le Conseil municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activités 2023 de l'Agglomération du Pays de Dreux tel que communiqué.

Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.